

Point d'information déploiement du module GTA et Groupe de travail : fond pour l'amélioration des conditions de travail

Lille, DI HdF 26/09/2022



Ce lundi 26 septembre, nous avons été conviés à participer à un point d'information sur la GTA (Gestion du Temps et des Absences) et au GT fond pour l'amélioration des conditions de travail des agents.

Point d'information sur la GTA :

Lors du CTSD du 9/06/22, il avait été annoncé le déploiement du module GTA dans SIRHIUS dans notre DI pour le 01/08/22.

Faute de livraison de deux nouvelles badgeuses dans le délai imparti, le déploiement a été repoussé au 1^{er} octobre. Ce délai supplémentaire a permis à l'administration de procéder au recensement des congés, ARTT... en demandant aux chefs de service de faire remonter à la FRHL les fiches individuelles agents.

Le hasard fait bien les choses... vérifiez bien vos fiches dans SIRHIUS, les CA, les ARTT, votre statut, la convention ARTT vous concernant.

L'objectif des vérifications actuelles est de préparer la prochaine campagne d'approvisionnement des CET.

En juin dernier, le Directeur Interrégional avait assuré que rien ne changerait par rapport au traitement actuel des heures d'avance des agents. Ce ne sera pas tout à fait le cas.

Pour mémoire, **3 types de régime :**

- **fixe** (la majorité des services),
- **variable** (services équipés de badgeuses : les 3 DR, le CISD et le bureau de Lesquin)
- **forfait**.

Dans le régime dit « fixe » **SIRHIUS ne calcule pas les heures.**

Les agents devront donc être vigilants quant à leurs heures effectuées en dehors des horaires de leur journée type, fixées par cote de service et informer rapidement leurs chefs de service pour toute modification.

Les « managers » devront de leur côté tenir également une double comptabilité.

Les heures d'avances seront appréciées au dernier jour du mois dans la **limite de 12h**.

Un certain nombre de questions ont été posées (gestion des délais de route, agent à temps partiel qui participe à une formation en école ou à un jury de concours, AEA...), les réponses données ne sont pas assez précises.

L'administration s'engage à rechercher s'il existe des questions-réponses rédigées par les directions qui ont déjà développé l'outil et à fournir des pas à pas plus adaptés aux situations...d'ici le 01/10/22. Quand on vous dit que ça va trop vite !!!

Depuis septembre, de nombreux services ont déjà fait remonter des erreurs dans la retranscription des éléments agents (des SU enregistrés comme CO, reprise de congés incorrecte...). Les erreurs sont corrigées au fur et à mesure de leurs remontées.

Nous exigeons que l'ensemble des agents reçoive une formation quant à l'utilisation de l'outil...d'ici le 1^{er} octobre !

GT fond d'amélioration du cadre de vie des agents :

Lors de l'accord du 4 avril 2022 (suite à la lutte des douaniers), un budget de 3 millions d'euros a été attribué aux services pour l'amélioration du cadre de vie des agents.

La **CGT des Hauts de France est intervenue** en amont de cette réunion pour demander au Directeur Interrégional de mettre en œuvre les dispositions de la note DG du 29 juillet 2022, note qui précise que les projets seront issus des suggestions des agents et d'une vaste consultation. Vous avez tous été informés par votre chef de service des consultations rapides sur le sujet.

En l'absence totale de consultation, avec des projets qui sont du ressort des CHSCT ou simplement une obligation de l'employeur, toutes les OS ont approuvé la démarche d'alerte de la CGT.

Un nouveau GT sera convoqué le 27 octobre prochain, après l'étude des remontées de service.

Pour rappel et à titre d'exemple :

- la sécurisation ou l'aménagement d'un local de marchandises est une obligation de l'employeur.
- la réfection d'un enrobé sur un parking, la création d'un chenil ou l'achat de matériel pour entretenir les armes à feu sont aussi une obligation de l'employeur.
- le relampage des pièces, si ce n'est pas, hélas, une obligation de l'employeur, c'est du ressort du CHSCT.

Lors des réunions ou consultations dans vos services sachez que 3M € divisé par le nombre d'agents des douanes ... ça donne ± 180€ / agent.

Les projets doivent profiter aux agents, la seule limite est votre imagination.

Les chefs de services doivent faire remonter TOUTES les propositions que vous aurez priorisées, c'est à un GT en DI et ensuite à une commission nationale de juger la pertinence des projets et de les prioriser !

La CGT vous donne une liste de projets qui pourraient être proposés.

Lave-vaisselles pour certains lieux de vie/détente.

Carafes à eau filtrantes (avec filtres sur une longue période) pour certains services.

Fontaines à eau pour les gros services.

Poufs de détente dans les lieux de vie/détente des services.

Fauteuils massant.

Tables pour déjeuner dans des espaces ouverts.

Subventions de licences sportives.

Réduction dans les salles de sport.

Cours de management pour les cadres sup.

Abonnement à la presse nationale/locale.

Isolation et chauffage de certaines aubettes de contrôle.

Peintures aux couleurs apaisantes dans les bureaux.

Baby foot pour la cohésion.

Séance d'auto hypnose pour aider à la récupération.

Cours de sophrologie.

Barbecue.

Poste de radio individuel.

N'hésitez pas à envoyer aussi vos proposition et argumentaire à la boîte mail snad-cgt-dunkerque@douane.finances.gouv.fr

Pour adhérer à la CGT :

<https://www.cgtdouanes.fr/adhesion>

